



## **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 19 MARS 2025 À 19 H 30**

### **Projet d'ordre du jour**

- 1. Bienvenue par monsieur le préfet, constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
  - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2025 : adoption (Document 3.1)
- 4. Présentation des organismes et individus**
- 5. Rapport des comités de la MRC**
  - 5.1. Comptes rendus des rencontres de la table territoriale sur la Politique de développement social durable de 2024 (3 juillet, 4 septembre et 21 novembre) et du 19 février 2025 : adoption (Document 5.1) (Document 5.1-1)
  - 5.2. Compte rendu du comité d'aménagement du 20 février 2025 : adoption (Document 5.2)
  - 5.3. Compte rendu du comité CMR du 24 février 2025 : adoption (Document 5.3)
- 6. Administration générale**
  - 6.1. Gestion financière et administrative
    - 6.1.1. Liste des paiements en fonction du règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire : adoption (Document 6.1.1)
    - 6.1.2. Offre de service de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges : autorisation de signature (Document 6.1.2)
    - 6.1.3. Rapport de dépenses des employés de la MRC : dépôt (Document 6.1.3)
  - 6.2. Greffe et législation
    - 6.2.1. Radiation du solde à payer de 15 000 \$ du prêt octroyé par le Fonds local d'investissement (FLI Urgence - Urgence PME) - dossier 004152 : autorisation (Document 6.2.1)
    - 6.2.2. Radiation du solde à payer de 40 000 \$ du prêt octroyé par le Fonds local d'investissement (FLI Urgence - Urgence PME) - dossier CO4075 : autorisation (Document 6.2.2)
    - 6.2.3. Radiation du solde à payer de 50 000 \$ du prêt octroyé par le Fonds local d'investissement (FLI Urgence - Urgence PME) - dossier CO1822 : autorisation (Document 6.2.3)
    - 6.2.4. Radiation du solde à payer de 45 000 \$ du prêt octroyé par le Fonds local d'investissement (FLI) - dossier 004194 : autorisation (Document 6.2.4)
    - 6.2.5. Radiation des soldes à payer des prêts octroyés par le Fonds local d'investissement (FLI Urgence - Urgence PME, FLI Régulier, FLI V19 et FLI - PARÉE-I-V4) au montant de 35 000 \$, 30 000 \$, 25 000 \$ et 45 000 \$ - dossier CO3580 : autorisation (Document 6.2.5)

- 6.2.6. Courriel du cabinet de la ministre responsable de l'Habitation concernant la Résolution numéro 25-02-19-14 - Suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile (PAD) : dépôt (Document 6.2.6)
- 6.2.7. Lettre de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec adressée aux producteurs de grains du Québec suite à leur lettre du 21 janvier 2025 ayant pour objet les recensements hydriques : dépôt (Document 6.2.7)
- 6.2.8. Projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville : positionnement (Document 6.2.8)

## **7. Bâtiments et infrastructures**

## **8. Communications**

## **9. Ressources humaines**

- 9.1. Embauche pour une durée déterminée approximative de cinq (5) ans du 10 mars 2025 au 31 décembre 2029 pour le poste d'agent.e de développement en environnement à madame Cynthia Wong : entérinement (Document 9.1)
- 9.2. Suspension du poste de technicienne en ressources humaines, réactivation du poste de conseillère en ressources humaines et octroi d'un contrat à durée indéterminée à madame Émilie Dumas : autorisation (Document 9.2)
- 9.3. Renouvellement du contrat de travail à durée déterminée de monsieur Michel Leclerc, hydrologue pour le projet de cartographie des zones inondables : autorisation (Document 9.3)

## **10. Sécurité**

- 10.1. Sécurité publique
- 10.2. Sécurité incendie
  - 10.2.1. Renouvellement de l'entente avec la Ville de Pincourt pour l'utilisation d'infrastructures de radiocommunication, incluant le site d'antenne et site relais, pour une durée de trois ans plus deux années d'option, couvrant la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030, au montant de 8 830 \$ pour la 1re année, de 9 000 \$ la 2e année, de 9 184 \$ la 3e année et de deux années d'option au montant de 9 366 \$ majoré chacune à l'indice des prix à la consommation de Montréal : autorisation (Document 10.2.1)
  - 10.2.2. Demande de la Municipalité de Saint-Polycarpe relativement à la rémunération de ses pompiers pour l'année 2025 (Code municipal, article 163) : autorisation (Document 10.2.2)
- 10.3. Sécurité civile

## **11. Cour municipale**

- 11.1. Indexation annuelle pour l'année 2025 prévue aux Ententes relatives à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour le traitement des dossiers à la cour municipale : autorisation (Document 11.1)
- 11.2. Désignation du signataire et des personnes-ressources pour l'entente concernant la communication de données et leur diffusion sur les permis de conduire, véhicules et camions de transport entre la cour municipale régionale et le ministère des Transports de l'Ontario : autorisation (Document 11.2)

## **12. Environnement**

- 12.1. Cours d'eau

- 12.1.1. Octroi de contrat à la firme ALPG consultants Inc. pour l'arpentage et l'ingénierie des travaux d'entretien du cours d'eau Trait-Carré dans les municipalités de Saint-Clet, Coteau-du-Lac et Les Cèdres au montant de 30 650 \$ plus les taxes applicables : autorisation (Document 12.1.1)
- 12.1.2. Prolongation du mandat de Devisu-Tek : système de télésurveillance de cours d'eau du 1er avril 2025 au 31 décembre 2025 pour les relevés de niveaux d'eau relatifs au projet de la cartographie des zones inondables au coût de 7 000 \$ plus les taxes applicables : autorisation (Document 12.1.2)
- 12.2. Matières résiduelles
  - 12.2.1. Signature de l'entente de partenariat finale avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 : autorisation (Document 12.2.1)
- 12.3. Écocentres
  - 12.3.1. Renouvellement de l'entente de gestion du site de l'écocentre à Pincourt avec la Ville de Pincourt pour une durée de deux (2) ans, soit du 4 avril 2025 au 3 avril 2027, pour un montant forfaitaire annuel de 37 984,52 \$, taxes et frais d'administration inclus, pour la première année : autorisation (Document 12.3.1)
  - 12.3.2. Approbation du budget de gestion du site de l'écocentre à Saint-Zotique pour l'année 2025 pour un montant maximal de 43 365 \$ taxes et frais d'administration inclus : autorisation (Document 12.3.2)
  - 12.3.3. Approbation du budget de gestion du site de l'écocentre à Rigaud pour l'année 2025 pour un montant maximal de 20 660 \$ taxes et frais d'administration inclus : autorisation (Document 12.3.3)
  - 12.3.4. Octroi d'un contrat à Construksa Inc. pour un service de compaction de la matière dans les conteneurs à l'écocentre à Saint-Zotique du 1er avril au 30 novembre 2025 pour un montant maximal de 28 574,15 \$ plus taxes applicables : autorisation (Document 12.3.4)
  - 12.3.5. Paiement supplémentaire au contrat de la firme Shellex Groupe Conseil Inc. pour la surveillance des travaux en chantier de la réfection de la plateforme de déchargement de l'écocentre à Rigaud pour un montant maximal de 6 500 \$ plus taxes applicables : autorisation (Document 12.3.5)
  - 12.3.6. Cession en emphytéote – Écocentre de Rigaud – Lot 6 255 099 : autorisation de signature (Document 12.3.6)

### **13. Aménagement et urbanisme**

- 13.1. Aménagement, urbanisme et zonage
  - 13.1.1. Avis de conformité
    - 13.1.1.1. Municipalité des Cèdres - Règlement numéro 306-11-2024 modifiant le Règlement de construction numéro 306-2008 et ses amendements et Règlement numéro 521-2024 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments : autorisation (Document 13.1.1.1)
    - 13.1.1.2. Notre-Dame-de-l'Île-Perrot - Règlement no 440-22 modifiant le Règlement no 440 sur les permis et certificats afin d'y inclure les sanctions prévues à la Loi dans certains cas d'abattage d'arbres : autorisation (Document 13.1.1.2)
  - 13.1.2. Avis de non-recours au pouvoir de désaveu de la MRC à l'égard d'une dérogation mineure en zone de contraintes en vertu de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : Résolution numéro 2025-02-51 de la Municipalité des Cèdres (Document 13.1.2)
  - 13.1.3. Avis de non-recours au pouvoir de désaveu de la MRC à l'égard d'une dérogation mineure en zone de contraintes en vertu de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : Résolution numéro 2024-12-393 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Document 13.1.3)

- 13.1.4. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le dossier 448205 : construction d'un massif bétonné souterrain pour l'alimentation de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges sur les lots 1 834 273 et 1 834 274 de la Ville de Vaudreuil-Dorion (Document 13.1.4)
- 13.1.5. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le dossier 448396 : construction d'un massif bétonné souterrain pour l'alimentation de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges sur les lots 1 678 439, 1 834 279 et 5 943 532 de la Ville de Vaudreuil-Dorion (Document 13.1.5)
- 13.2. Schéma d'aménagement et de développement
  - 13.2.1. Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé 3e génération (SADR3) de la Ville de Rigaud visant l'autorisation d'une vocation mixte dans le parc industriel du Docteur-Oscar-Gendron : refus (Document 13.2.1)
- 13.3. Octroi de contrat à Groupe Pleineterre inc. pour la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 60 000 \$, plus les taxes applicables : autorisation (Document 13.3)
- 13.4. Signature de la convention d'aide financière pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour la somme accordée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'un montant de 241 292 \$ : autorisation (Document 13.4)
- 13.5. Entente sectorielle de développement du secteur environnement 2025-2027 en Montérégie : autorisation de signature (Document 13.5)

## **14. Développement**

- 14.1. Promotion et développement économique
  - 14.1.1. Signature de l'entente relative au partage des coûts pour les réparations du pont surplombant le canal de Soulanges : autorisation (Document 14.1.1)
  - 14.1.2. Fonds local de solidarité (FLS) FTQ – Convention de crédit variable à l'investissement : autorisation de signature (Document 14.1.2)
- 14.2. Développement social
  - 14.2.1. Rapport annuel 2024 du Centre de référencement du Grand Montréal – Service 2-1-1 : dépôt (Document 14.2.1)
  - 14.2.2. Fonds de développement des communautés (FDC) 2025-2026 – Octroi de subventions : autorisation (Document 14.2.2)
  - 14.2.3. Assurer la pérennité du service offert « Mon logement, mes droits » par le Comité Logement Valleyfield pour les citoyens du territoire de Vaudreuil-Soulanges : appui (Document 14.2.3)
  - 14.2.4. Octroi de 18 bourses de reconnaissance de la persévérance scolaire de 500 \$ à des élèves de Vaudreuil-Soulanges du secondaire et du postsecondaire du Centre de services scolaire des Trois-Lacs, de la Commission scolaire Lester B. Pearson et du Cégep de Valleyfield dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2025 : entérinement (Document 14.2.4)
  - 14.2.5. Déclaration commune de l'itinérance par le Réseau Solidarité Itinérance du Québec : positionnement (Document 14.2.5)
  - 14.2.6. Gouvernance de la table territoriale sur la politique de développement social durable : adoption du nouveau modèle de gouvernance et changement de nom (Document 14.2.6)
  - 14.2.7. Gouvernance locale du transport collectif : positionnement (Document 14.2.7)

## **15. Interface Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

## **16. Table des préfets et élus de la Couronne Sud**

## **17. Table de concertation régionale de la Montérégie**

### **18. Culture**

- 18.1. Octroi du mandat de révision de la Politique culturelle dans la voie du développement durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges : autorisation (Document 18.1)
- 18.2. États financiers 2024 du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges : dépôt (Document 18.2)

### **19. Affaires nouvelles**

### **20. Rapport des élus**

### **21. Période de questions allouée aux citoyens**

### **22. Clôture ou ajournement de la séance**